

# **REGLEMENT DU JEU «GRAND JEU FACEBOOK » CARREFOUR RIVE DROITE LORMONT**

*Du 02 au 28 février 2016*

## **Article 1 :**

Le GIE du centre commercial RIVE DROITE LORMONT dont le siège est 4 Pavillons 33310 LORMONT RC BX 301 610 697 organise, du 02 au 28 février 2016, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « GRAND JEU FACEBOOK ». Ce jeu est annoncé sur la page [www.facebook.com/cc.rivedroite](http://www.facebook.com/cc.rivedroite)

## **Article 2 : Dotations**

Des chèques cadeaux d'une valeur totale de 1500€ sont à gagner par simple tirage au sort :

- 10 chèques cadeaux de 50€, soit 10 gagnants de 50€.
  - 100 chèques cadeaux de 10€, soit 100 gagnants de 10€.
- Soit un total de 110 gagnants.

## **Article 3 : Remise ou retrait des lots**

Le tirage au sort aura lieu le 29 février 2016. Les gagnants seront avertis par mail dans un délai de 10 jours et recevront leurs bons par courrier.

Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte : (information par courriel). Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne serait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

### Lots non retirés :

Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de 10 jours pour fournir leur adresse, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de tout autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

## **Article 4 : Principe du jeu concours**

Pour participer au jeu concours, les internautes remplissent en ligne sur la page Facebook du Centre Commercial Rive Droite Lormont un formulaire de contact. Ce formulaire est à remplir entre le 02 février et le 28 février 2016.

## **Article 5 : Modification des conditions de déroulement du jeu**

Le centre commercial Rive Droite organisateur se réserve le droit d'annuler le jeu concours et d'en modifier les conditions de déroulement si les événements le rendent nécessaire. Les informations relatives à la suppression ou la modification du jeu

concours seront affichés sur le site, le centre commercial Rive Droite ne pouvant être tenu pour responsable.

#### **Article 6 :**

La participation au présent concours est interdite à toute personne liée par contrat de travail direct ou indirect permanent ou temporaire à la société organisatrice.

#### **Article 7 : Utilisation des données**

Les gagnants autorisent le Centre Commercial Rive Droite du simple fait de sa participation au jeu et sans aucune contrepartie à utiliser son image, nom, prénom, adresse, mail et numéros de téléphone à des fins promotionnelles ou publicitaires (envoi de courrier, de SMS, ou de lettre d'information par mail), et ce gratuitement, sans que cette utilisation puisse donner d'autres droits que le bénéfice du lot gagné. Le participant peut s'y opposer, en le signalant sur simple demande écrite faite à la direction du Centre.

Tout formulaire contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ ou incomplète et/ ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considéré comme nul et entraînera la désignation d'un autre participant.

#### **Article 8 : Litiges et responsabilité**

La participation à l'opération implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du règlement. Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à cette opération devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'Opération soit le 29 mars 2016.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la société organisatrice. La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Toute fraude ou non respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion de l'Opération de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Enfin, il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi française.

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché ou tenté de frauder, directement ou indirectement aux règles de participation au jeu « Grand jeu Facebook ». Tout litige sera réglé par le tribunal situé dans le ressort de la société organisatrice.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables si le jeu devait être modifié, reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Leur responsabilité ne saurait être non plus recherchée à raison de tout dommage de quelque nature que pourrait survenir au gagnant pendant la jouissance de leur lot.

#### **Article 9 : Dépôt et consultation du règlement de jeu**

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement des opérations dans son intégralité.

Le présent règlement est déposé en l'étude chez SCP Biran Audibert, huissiers de justice 117, cours Balguerie Stuttenberg - 33300 Bordeaux

Ce règlement peut être obtenu gratuitement dans la limite d'un seul envoi par foyer (même nom, même adresse) sur simple demande faite par lettre auprès de l'organisateur, dont le siège est Centre Commercial Rive Droite - au Le GIE du centre commercial RIVE DROITE dont le siège est 4 Pavillons 33310 LORMONT. Tout frais d'envoi éventuellement exposé pour obtenir le règlement sera remboursé sur demande écrite faite auprès de la société organisatrice, sur la base d'un timbre poste au tarif lent en vigueur à la date de la demande, dans la limite d'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Le règlement est consultable sur le site :

- [www.facebook.com/cc.rivedroite](http://www.facebook.com/cc.rivedroite)
- [www.cc-rivedroite.com](http://www.cc-rivedroite.com)

### **Article 10 : Utilisation des données personnelles (loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés)**

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser éventuellement les informations portées sur les formulaires d'inscription à d'autres fins que le jeu lui-même. Toutefois, chaque participant peut s'opposer à ce que ses coordonnées soient utilisées à des fins commerciales.

Ces informations sont soumises à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Tout participant reconnaît être informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent jeu et qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition.

Ce droit peut être exercé en adressant un courrier à : au Le GIE du centre commercial RIVE DROITE dont le siège est 4 Pavillons 33310 LORMONT

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : [www.cc-rivedroite.com](http://www.cc-rivedroite.com)

Le règlement peut aussi être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, auprès de la Société Organisatrice. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande jointe à la demande de règlement sur la base du tarif lent " lettre " moins de 20g en vigueur (joindre un RIB/RIP/RICE).

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement et ce sans préavis.

Toutes les personnes ayant participé au concours et en particulier les gagnants, acceptent du seul fait de leur participation au concours, que leur nom soit cité et leur image diffusée sur le site internet <http://www.cc-rivedroite.com> et tout autre support de communication lié à l'évènement, sans pouvoir exiger une quelconque rémunération en contrepartie.

Tout participant bénéficie d'un droit d'accès, conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, sur simple demande adressée au GIE du centre commercial RIVE DROITE dont le siège est 4 Pavillons 33310 LORMONT